

Procès-verbal du Conseil municipal du 8 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Aubigny-Les Clouzeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Aubigny, sous la présidence de Madame Michelle Grellier, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33.

Date de convocation du Conseil municipal : 2 novembre 2023

<u>Présents</u>: Michelle Grellier, Jany Guéret, Catherine Laville, Louis Bruillot, Isabelle Camand, Jean-Philippe Barrientos, Elisabeth Rousseau, Patrice Gaborit, Michel Loiseau, Jean-Paul Boulineau, Danielle Soulat, Fabrice Pondevie, Serge Chevolleau, Valérie Pajou, Franck Mazoué, Laurent Carudel, Séverine Pajaud, Fabien Chaigneau, Stéphanie Eriteau, Nathalie Allais, Maxime Marionneau, Jean-Louis Tessier, André Grassineau, Karine Racaud, Angélique Pasquereau, Jean-Alain Nester, Stéphanie Routhiau

<u>Absents</u>: Véronique Villette à Patrice Gaborit, Cyril Perrin donne pouvoir à Jany Guéret, Saliha Regnault donne pouvoir à Michelle Grellier, Maïlys Menezo, Philippe Touze à Angélique Pasquereau, Frédérique Trichet à Karine Racaud

Secrétaire de séance : Fabien Chaigneau

Madame la MAIRE fait l'appel, donne lecture des pouvoirs et constate que le guorum est atteint.

Madame la MAIRE ouvre la séance.

Fabien CHAIGNEAU est désigné secrétaire de séance.

Madame la MAIRE soumet aux voix le Procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023. Elle précise que deux versions ont été adressées aux conseillers, suite à des observations d'Angélique PASQUEREAU.

Madame la MAIRE rappelle les observations concernant une erreur matérielle sur un nom, le raccourci de l'intervention de Madame Pasquereau et l'absence de l'intervention de Monsieur Grassineau.

Angélique PASQUEREAU remercie madame la MAIRE d'avoir entendu ses observations.

Le PV du Conseil municipal du 20 septembre 2023 est arrêté sans observations.

Madame la MAIRE informe le conseil des décisions prises au titre de ses délégations.

Angélique PASQUEREAU demande à quoi correspondent les travaux dans la zone artisanale.

Michel LOISEAU précise qu'il s'agit de l'aménagement des deux accès et des travaux de viabilisation et de réseaux. Madame la MAIRE dit qu'avec ces aménagements le projet pourra avoir lieu.

Recensement de la population 2024 – Coordonnateur communal, Agents recenseurs

Madame la MAIRE rappelle que le but du recensement de la population est d'établir la contribution de l'Etat aux communes, et notamment la Dotation globale de fonctionnement (DGF), les besoins en équipements, la répartition des commerces réglementés comme les pharmacies, ou encore le nombre de conseillers municipaux par commune.

Madame la MAIRE dit que le recensement se fait en général tous les 5 ans, sauf cette fois-ci où le délai a été porté à 6 ans en raison de la crise sanitaire. Il est organisé par les communes sous la supervision et le contrôle de l'Insee. Elle présente les dates des différentes étapes de la collecte et le rôle du coordonnateur communal et des agents recenseurs.

Arrivée de Jean-Alain NESTER

Madame la MAIRE propose au conseil la désignation de M. Fabrice PONDEVIE en tant que coordonnateur du recensement. Il a déjà occupé ce rôle en 2018. Madame la MAIRE ajoute que M. Pondevie a toutes les qualités requises pour cette mission, connaît bien le territoire ainsi que les opérations nécessaires au bon déroulement du recensement.

Franck MAZOUE présente les recrutements nécessaires. Outre le coordonnateur communal, percevant une indemnité forfaitaire de 1 400 €, la commune doit recruter 13 agents recenseurs.

Franck MAZOUE présente les éléments de rémunération des agents recenseurs. Il précise qu'une prime qualité est prévue car la qualité de la collecte est d'une grande importance pour avoir des chiffres fiables à l'arrivée. La prime internet a pour but d'encourager la recherche de réponses directement sur la plateforme du recensement.



Franck MAZOUE indique que les journées de formation et la tournée de reconnaissance sont également rémunérées. Les frais de déplacement forfaitaires sont les mêmes pour tous les secteurs sauf celui du Centre-Belle Etoile car étant plus dense, il nécessite moins de déplacements en voiture.

André GRASSINEAU demande si tous les frais sont à la charge de la commune.

Madame la MAIRE dit qu'il y a une participation de l'Etat estimée à 13 000€, qui devrait représenter environ la moitié du coût global.

Franck MAZOUE dit que le profil des agents recenseurs est varié : personnes travaillant à temps non complet ou sans emploi, étudiants, retraités. Les missions nécessitent d'être disponible surtout le soir pour retrouver les habitants chez eux. Beaucoup de réponses se font désormais sur internet, environ 70% au dernier recensement.

Madame la MAIRE dit qu'il s'agit d'une mission noble, et invite les conseillers qui connaîtraient une personne susceptible d'être intéressée par les missions d'agent recenseur à l'orienter vers la mairie. Le recensement est une grande opération qui nécessite la mobilisation des services municipaux, notamment du service Ressources Humaines

Fabrice PONDEVIE ne prend pas part au vote.

Question adoptée à l'unanimité

Modifications du temps de travail de deux postes

Franck MAZOUE présente l'évolution du temps de travail de deux postes de 30h/sem à 35h/sem, ayant reçu un avis favorable en Commission Ressources Humaines.

Franck MAZOUE présente les évolutions :

- Accueil : meilleur service à la population, suivi des calendriers de réunions et manifestations, suivi du marché de producteurs (mission nouvelle), remplacement en cas d'absence de l'agent CCAS-Santé Solidarité
- Citoyenneté Environnement Evénementiel : prise en charge de certaines missions Evénementiel non affectées depuis le départ du directeur des services à la population.

Franck MAZOUE dit que ces évolutions répondent à de besoins de service mais également à l'aspiration légitime des agents à travailler à temps complet.

Stéphanie ROUTHIAU demande si la question de l'ouverture de la mairie le samedi est posée.

Madame la MAIRE dit qu'il n'y a pas eu pour l'instant de réflexion approfondie sur la question.

Jean-Louis TESSIER dit que l'ouverture de la mairie le samedi avait été mise en place par la majorité précédente pour un meilleur service. Il dit avoir eu des retours positifs sur cette ouverture.

Madame la MAIRE dit que le besoin ne lui a pas été remonté, et qu'il n'y a pas une forte demande dans ce sens. Actuellement l'accueil du Service Urbanisme est sur rendez-vous. Le besoin d'ouverture le samedi n'est pas ressenti de façon très affirmée. La réflexion aura lieu quand le nouveau responsable du Service Accueil sera recruté.

Stéphanie ROUTHIAU dit qu'il pourrait avoir des rendez-vous pour la carte d'identité le samedi.

Madame la MAIRE dit que la question des titres d'identité était très tendue il y a quelques mois, désormais beaucoup moins.

Madame la MAIRE dit qu'il est question du samedi matin mais la réflexion pourrait aussi porter sur un élargissement des horaires un soir. Il n'y a pas d'opposition à une réflexion sur les horaires d'ouverture, mais il faut tenir compte aussi des agents, qui se retrouvaient seuls le samedi matin

Question adoptée à l'unanimité

Instauration d'une Prime exceptionnelle Pouvoir d'achat pour les agents communaux

Madame la MAIRE dit qu'une Prime exceptionnelle Pouvoir d'achat vient d'être instaurée pour les agents publics. Après sa mise en place pour les agents d'Etat et hospitaliers en juillet dernier, le décret permettant sa mise en œuvre pour les agents territoriaux a été publié très récemment, le 31 octobre 2023.

Madame la MAIRE précise que l'octroi de cette prime est facultatif pour les agents des collectivités. Elle souhaite la proposer pour les agents d'Aubigny-Les Clouzeaux, car le contexte inflationniste et les efforts fournis par les agents nécessitent un engagement de la commune vis-à-vis d'eux.

Madame la MAIRE propose les conditions d'attribution en fonction des niveaux de rémunération. Elle précise que selon les niveaux de rémunération la prime est plafonnée à 300 € ou 350 €. Pour les tranches les plus basses de rémunération, le plafond fixé par le décret est de 800€. La délibération propose une attribution de 400 € pour ces tranches, en cohérence avec les possibilités de la commune.



Madame la MAIRE dit que le principe de la prime a reçu un avis favorable en Commission Finances-Ressources Humaines, mais le détail des montants n'avait pas pu y être présenté car le décret n'avait pas encore été publié. Elle précise que les calculs ont été fait très rapidement ces derniers jours, il y aura peut-être quelques ajustements à la marge après réception des éléments définitifs transmis par le centre de gestion.

Madame la MAIRE indique que 70 agents communaux sont éligibles à la prime, pour un coût financier prévisionnel chargé compris entre 26 000 € et 28 000 €. Elle précise qu'en principe les crédits prévus au budget sont suffisants, si ce n'était pas le cas une décision modificative sera proposée en décembre.

Madame la MAIRE dit que le dossier a reçu un accueil très favorable des représentants du personnel lors du CST du 6 novembre dernier. Elle précise que peu de collectivités se sont positionnées sur la prime à l'heure actuelle, ce qui peut s'expliquer aussi par la publication très récente du décret. Parmi les communes de La Roche-sur-Yon Agglomération, pour l'instant Aubigny-Les Clouzeaux est la seule à proposer cette décision.

Karine RACAUD dit qu'il n'y aura pas de CIA (complément indemnitaire annuel) cette année.

Madame la MAIRE dit qu'en effet l'application du CIA ne donnait pas satisfaction, comme ça a été vu en CST, et qu'une application future nécessite de revoir les critères d'attribution.

Karine RACAUD demande combien représentait le CIA auparavant.

Madame la MAIRE précise que c'était variable selon les agents, certains percevaient 80 € et d'autres 200 €.

Madame la MAIRE dit qu'au vu de l'évolution des prix et alors que les rémunérations n'évoluent pas au même rythme, cette prime sera très appréciée des agents. A l'avenir la commune devra engager aussi une réflexion sur l'IFSE.

Question adoptée à l'unanimité

Madame la MAIRE remercie le Conseil de soutenir cette politique de coup de pouce aux agents.

Décision modificative Budget principal

Madame la MAIRE explique que pour la Section Fonctionnement il est nécessaire d'augmenter les crédits inscrits aux charges à caractère général (chapitre 011), à hauteur de 40 000 €. Ce besoin est expliqué par la hausse des prix des carburants et surtout des denrées alimentaires pour 30 000 €. Pour rappel, les dépenses sur ce chapitre représentent 1,8 millions d'€ sur l'année.

Madame la MAIRE indique que peut-être ces crédits ne seront pas utilisés finalement, mais qu'il est nécessaire de terminer l'année pour ces dépenses qui ne peuvent pas être évitées.

Madame la MAIRE explique que pour le chapitre 065 il s'agit d'une dépense correspondant à la remise gracieuse obtenue par le Trésorier après avoir été condamné à verser à la commune 57 000 € au titre d'heures supplémentaires versées sans justificatif. Ce montant avait été versé à la commune en 2022, il convient désormais de le restituer au Trésorier.

Madame la MAIRE explique que pour le chapitre 066 il s'agit d'une écriture d'ordre comptable correspondant aux intérêts courus non échus (qui sont payés l'année suivante). Pour le chapitre 042 l'opération est inscrite en recettes et en dépenses, sans incidence financière.

Dans la Section Investissement, 9 310 € supplémentaires sont nécessaires pour terminer l'extension du restaurant scolaire des Clouzeaux.

Au total, ce sont 109 000 € de crédits supplémentaires en Fonctionnement qui seront compensés par une diminution du virement à la section de fonctionnement. Pour la section Investissement, les crédits supplémentaires nécessaires seront déduits du programme de rénovation de l'école Odette Roux dont les dépenses n'interviendront pas cette année.

Question adoptée à l'unanimité

Admissions en non-valeur

Madame la MAIRE dit qu'il est nécessaire de constater l'irrécouvrabilité de certaines créances transmises par le Trésor Public. Il s'agit notamment de loyers et de factures du restaurant scolaire et du centre de loisirs. Au total, ces créances irrécouvrables représentent 3 203,15 € pour la période 2015-2021. Pour rappel, la facturation annuelle de la commune s'élève à environ 500 000 €, il s'agit donc d'une somme relativement modeste.

Question adoptée à l'unanimité

Subvention Les Amis du Jumelage Fonds Jeunes 2023

Madame la MAIRE explique qu'il a été convenu entre les communes d'Aubigny-Les Clouzeaux et Schwanfeld d'alimenter un fonds jeunesse pour aider financièrement les échanges des jeunes entre les deux communes. Ce



fonds dispose d'un budget de 1 000 € alimenté à part égales par les deux communes et les deux associations de Jumelage. Subvention votée de 250 €.

Question adoptée à l'unanimité

Acquisition de terrains bordant l'ancienne carrière aux Clouzeaux

Jany GUERET dit que cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Urbanisme. Il s'agit de la rétrocession à la commune par Vendée Eau d'un terrain d'environ 8 ha à l'euro symbolique. Ce sont les espaces de promenade et les parkings qui reviennent dans le domaine communal après l'aménagement du plan d'eau. La commune sera chargée dorénavant de leur entretien.

Question adoptée à l'unanimité

Cession à Vendée Eau d'un terrain bordant l'ancienne carrière aux Clouzeaux

Jany GUERET explique que dans la continuité de la délibération précédente, la commune cède à Vendée Eau un espace de 89m² auparavant appartenant au domaine communal, où sont installées désormais des éléments de la station de pompage de Vendée Eau. La cession se fait à l'euro symbolique.

Question adoptée à l'unanimité

Protocole d'accord entre Vendée Logement et la Commune pour la participation financière et cession de la voirie d'accès pour les 5 logements du 29, La Grenouillère aux Clouzeaux

Jany GUERET rappelle que le PLH prévoit la construction de 60 logements par an, soit 360 jusqu'en 2028 dont 160 logements sociaux. Pour atteindre ces objectifs il faut réussir à optimiser les opportunités sur le foncier. Alors que sur l'opération du 29, La Grenouillère il était prévu à l'origine du projet la construction de 8 logements, aujourd'hui ce nombre est ramené à 5. L'avis de la Commission, un peu à contre-cœur, est de continuer à avancer malgré cette réduction du nombre de logements car relancer tout le processus ferait perdre beaucoup de temps. D'autant plus que les appels d'offres pour les travaux ont été infructueux.

Karine RACAUD dit qu'il y avait une raison pour réduire le nombre de logements.

Jany GUERET présente un plan du terrain avec l'implantation des logements et dit que le nombre initialement prévu aurait pu être positionné.

Angélique PASQUEREAU dit qu'il y avait aussi un problème de stationnement.

Jany GUERET rappelle que la commune a l'obligation de densifier la construction de logements.

Catherine LAVILLE dit que les constructions à étage peuvent être qualitatives aussi.

Angélique PASQUEREAU dit qu'il faut penser aux voisins.

Madame la MAIRE dit que c'était là la principale raison de la modification du projet initial.

Jany GUERET insiste sur le fait qu'il ne faut pas laisser échapper les opportunités de densification.

Angélique PASQUEREAU dit que ça s'entend en effet.

Jany GUERET dit qu'il avait été convenu que la commune prenne en charge les travaux de voirie. Pour de raisons d'efficacité, il est proposé que Vendée Logement réalise l'ensemble des travaux et facture ensuite à la commune la partie correspondante à la voirie, avec un montant maxi de 60 000 € TTC. Le montant précis sera connu après l'attribution des marchés.

Madame la MAIRE dit qu'elle est satisfaite de voir que cette opération lancée en 2019 verra enfin le jour.

Question adoptée à l'unanimité

Mise à disposition terrain Enedis pour installation transformateur - Autorisation de signature de convention

Michel LOISEAU explique que la commune met à disposition d'Enedis d'un terrain de 15m² à La Jarrie pour l'installation d'un transformateur électrique, en échange d'une Indemnité unique et forfaitaire de 225 € + 20 €.

Question adoptée à l'unanimité

Rénovation Ecole Odette Roux - Adoption du programme

Michel LOISEAU dit que la délibération présentée au conseil a pour objet l'adoption du programme de ce projet de rénovation de l'école Odette Roux maintes fois évoqué. Le programme a été établi en septembre après plusieurs étapes,



et notamment la redéfinition du périmètre de la zone de restauration après installation de la cuisine centrale ainsi que la prise en compte des objectifs du décret tertiaire visant 60% d'économies d'énergie d'ici 2050.

Michel LOISEAU présente le programme pour la partie Elémentaire :

- Redonner des dimensions correctes aux classes en récupérant certains espaces peu optimisés
- Remplacement de la toiture pour pouvoir isoler
- Remplacement complet des ouvertures
- Installation d'une VAE double flux et d'un nouveau système de chauffage

Michel LOISEAU dit que le coût estimé de cette première phase est de 1 740 000 € TTC pour 12 mois de travaux et une organisation par bloc de 4 classes car les travaux se feront en site occupé. L'école fonctionnera en mode dégradé avec des phases de déménagement en fonction de l'avancée des travaux.

Michel LOISEAU dit que la deuxième phase concernera la partie maternelle, la zone de motricité sera peut-être conservée après les derniers échanges avec les enseignants et les parents. Cette zone bénéficiera des mêmes travaux thermiques que la partie Elémentaire. Le coût estimé des travaux est de 762 000 € TTC, pour une durée d'environ 6 mois.

Michel LOISEAU présente la troisième phase de la rénovation qui consiste en l'extension de la zone de restauration et la mise aux normes des vestiaires et de la salle à manger du personnel. La surface de la zone de restauration a été recalculée en fonction des effectifs avec une marge en cas de reprise à la hausse. La coursive de desserte envisagée au départ est finalement abandonnée pour impossibilité technique en raison du dénivelé du terrain. Le coût estimé de cette phase est de 662 000 € TTC, pour une durée d'environ 6 mois.

Michel LOISEAU explique qu'un point qui reste à trancher ce sont les locaux temporaires qu'il faudra trouver. La période de travaux durera au total deux ans et on sait que ce sera compliqué pour l'école. Le projet a été présenté aux enseignants et aux parents qui sont partants.

Michel LOISEAU présente les aides financières auxquelles le projet pourrait être éligible : DETR/DSIL, Fonds Vert, FEDER, Prêt Edurenov, Aides aux bâtiments scolaires du département, Fonds de concours LRSY Agglomération.

Madame la MAIRE dit que la commune a postulé au Fonds Verts en tant qu'école prioritaire. L'Etat a annoncé que le Fonds Vert serait orienté prioritairement aux écoles. Vu l'envergure du projet, des aides et subventions sont attendues. Cependant, le projet représente une charge importante pour le budget de la commune.

Michel LOISEAU présente le phasage des travaux et le planning prévisionnel. Le début des travaux est envisagé à partir du 1er trimestre 2025.

André GRASSINEAU regrette que l'installation de panneaux photovoltaïques ne soit pas prévue.

Michel LOISEAU dit que la commune ne s'interdit pas de faire une étude de faisabilité en phase études. Cependant, pour de l'autoconsommation une école n'est pas l'équipement le plus adapté, étant donné qu'il est fermé en période de haute production. Mais pourquoi pas pour la cuisine centrale. Dans tous les cas, le fait de remplacer les tuiles de la toiture permet de l'envisager. Il est nécessaire d'étudier si le coût de l'investissement se justifie.

Question adoptée à l'unanimité

<u>Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPG) – Avis du Conseil municipal</u>

Catherine LAVILLE explique que le précédent Plan partenarial de gestion de la demande de logement social est arrivé à échéance. Après une phase bilan, un nouveau PPG est lancé pour la période 2023-2028.

Catherine LAVILLE présente les principaux chiffres du logement social sur l'ensemble de l'Agglomération, ainsi que le profil moyen des demandeurs. Elle souligne la baisse progressive de satisfaction de la demande, avec un délai d'attribution moyen de 15,9 mois et 1 attribution pour presque 6 demandeurs. Les dispositif expérimentaux – cotation de la demande et location choisie via la plateforme AL'in – seront pérennisés dans le nouveau PPG. Pour les mutations internes, chaque bailleur garde sa charte interne. Le bilan montre également que les sites d'information sont suffisants, il n'apparaît pas nécessaire d'en créer de nouveaux.

Catherine LAVILLE explique que la cotation consiste à définir une série de critères d'appréciation de la demande et de leur appliquer une pondération afin d'attribuer une note à chaque demande. Elle précise que cette cotation est indicative, il n'est pas obligatoire d'attribuer le logement à la personne détentrice de la plus forte note. L'attribution reste une décision de la Commission. Certains critères de notation retenus dans le PPG sont nationaux et d'autres propres à l'Agglomération. En effet, l'Agglomération a souhaité contrebalancer pour les personnes n'entrant pas dans le contingent préfectoral mais tout de même en situation de fragilité.

Stéphanie ROUTHIAU demande si une évaluation intervient après l'attribution, pour les personnes qui bénéficieraient d'un logement social depuis des années mais dont la situation aurait changé.

Catherine LAVILLE dit que non, cette évaluation intervient avant l'attribution.



Stéphanie ROUTHIAU dit qu'il ne s'agit pas de mettre les gens à la porte, mais qu'il pourrait avoir de demandes non satisfaites à côté.

Catherine LAVILLE présente les chiffres pour la commune. Avec 127 demandes, Aubigny-Les Clouzeaux est la deuxième commune en nombre de demandes après La Roche-sur-Yon. Environ 40 logements sociaux par an sont attribués. La situation est très tendue. La demande de T2 est en hausse, maintenant il paraît nécessaire de construire de plus petits logements.

Madame la MAIRE dit que par rapport à ce point il faut relativiser, car les demandes concernent majoritairement La Rochesur-Yon qui concentre l'essentiel des demandes de petites surfaces.

Question adoptée à l'unanimité

Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Louis BRUILLOT présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2022. Ce rapport a été validé en conseil d'agglomération le 4/10/2023. Une copie a été jointe à la convocation et transmise à l'ensemble du Conseil, il propose d'en faire une synthèse. Le rapport comporte 4 parties : les notes limaires, l'assainissement collectif, l'assainissement non-collectif et les perspectives 2023

Louis BRUILLOT rappelle que depuis janvier 2010, c'est la Roche Agglomération qui assure la totalité de la compétence assainissement collectif et non collectif sur l'ensemble du territoire. Depuis le 1^{er} janvier 2017 elle assure la compétence de la gestion des eaux pluviales (en zones agglomérées). Cela passe par une DSP (délégation de service public).

Depuis le 1^{er} janvier 2022 un nouveau découpage du périmètre d'exploitation pour l'assainissement collectif a été mis en place pour 5 ans.

Un contrat de concession de la station d'épuration de Moulin Grimaud est confié à SUEZ.

Le Lot 1 qui comprend les communes de La Roche-sur-Yon – Mouilleron - Les Clouzeaux et la station de relevage des Ajoncs Est a été confié de la SAUR

Le Lot 2 qui comprend toutes les autres communes de l'agglo dont Aubigny, a été confié à SUEZ.

Quant à l'assainissement non collectif, c'est la SAUR qui en assure le suivi et surtout les contrôles qui s'imposent sur les nouvelles installations comme sur les existantes.

Louis BRUILLOT propose de faire ressortir quelques faits marquants en 2022.

- Lancement du projet de construction de la nouvelle station d'épuration communautaire
- Travaux de renouvellement des réseaux.
- Un événement majeur survenu le 6 juin 2022 ; disjonction de l'installation de Moulin Grimaud avec 5000m³ qui se sont déversés dans l'Yon et surtout la mise en place d'un plan d'actions.
- Adaptation gestion des boues
- Campagne de recherche de micro polluants

Il rappelle quelques chiffres concernant Aubigny-Les Clouzeaux :

Assainissement collectif

Assamissement conecin				
	2017	2021	2022	Evol 21/22
Evolution des usagers				
Aubigny	1277	1356	1392	3%
Les Clouzeaux	884	1009	1026	2%
Volume traité en m ³				
Aubigny	101 800	115 250	114 426	-1%
Les Clouzeaux	66 570	84 532	84 753	0
Linéaire réseau gravitaire				
A 1 ·			04 77 1	

Aubigny 21,77 kms
Les Clouzeaux 18,77 kms

Sur l'agglo,

586 kms de réseaux

141 postes de relèvement



29 stations avec une capacité d'épuration avoisinant les 120 000 équivalents habitants

Luis BRUILLOT passe tous les points techniques et financiers sur le démarrage du contrat de concession de la station :

- Les ouvrages d'épuration et les sous-produits (Le traitements des boues, des graisses, du sable...)
- L'évolution des linéaires de réseaux (contrôles des branchements, inspection télévisée, curage préventif)
- L'impact sanitaire du COVID 19.
- Les recettes du service, les aides financières, les dépenses de fonctionnement, le financement des investissements
- Les indicateurs de performances

Il dit que les conseillers auront tout le loisir de les approfondir en balayant ce document très complet.

Focus sur le tarif : La part fixe payée par les abonnés a augmenté de 3,95€ pour financer la nouvelle station d'épuration (qui verra le jour en fin 2025). Elle est passée de 41,94 à 45,89€ en 2022. Et pour être le plus factuel possible, pour une facture de 120m³ d'eau, un abonné paie au 1er janvier 2023, 290€ d'assainissement soit 2,42€ du m³.

Luis BRUILLOT passe à la présentation de l'assainissement Non-collectif :

688 installations sont comptabilisées sur la commune en 2022.

La SAUR a la double mission de :

- faire le suivi des contrôles de conception et d'exécution
- contrôler les installations existantes.

Pour être complètement transparent :

309 installations conformes (45%)

379 Non Conforme (55%) (161 incomplètes, 214 avec risque sanitaire, 4 absences d'installation)

En 2010 nous étions à 65% de Non conformités

Pour finir : les travaux et projets significatifs en 2023 :

- Projet de construction de la nouvelle station d'épuration avec une réception définitive prévue en septembre 2028.
- Réduction des eaux claires parasites
- Poursuite des études et travaux sur les réseaux d'assainissement.
- Et plus particulièrement sur notre commune, la restructuration des réseaux en amont de la station de la Jarrie.

Question adoptée à l'unanimité

<u>Présentation du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés</u>

Louis BRUILLOT présente le rapport validé en conseil d'agglomération le 4/10/2023. Une copie a été jointe à la convocation et transmise à l'ensemble du Conseil, il propose d'en faire une synthèse.

Ce rapport vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, en toute transparence, les données existantes sur le sujet.
- Permettre l'information aux citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention, du tri des déchets mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets

Quelques indicateurs techniques :

La Roche Agglomération assure la compétence collecte des déchets depuis 1997. La compétence traitement a été transféré au syndicat départemental de traitement (Trivalis) en 2003.

Louis BRUILLOT passe rapidement en revue les neuf chapitres :

Territoire desservi

13 communes et 102 000 habitants

2 types de collecte : en Porte à Porte et en Apport Volontaire, auxquels il faut rajouter la collecte en déchetterie

Prévention des déchets- communication

Réduction des déchets (comparatif par rapport à 2010)

La production totale de déchets a augmenté de 20% malgré une réduction de 15% des ordures ménagères.

L'évolution la plus importante concerne l'apport en déchetterie : + 52% certainement due à la mise en place de la redevance incitative en 2011.



Des actions de communication sont mises en place dans un objectif constant de prévention et de réduction des déchets (visite de Vendée Tri, de l'usine de Tri-Mecano-Biologique, sensibilisation en porte à porte.

Des opérations chiffrées : Bilan de la recyclerie, opération broyage de sapins, le compostage individuel et partagé,

Organisation de la collecte des déchets

45 600 bacs et 2,6 millions de sacs jaunes de distribués pour la collecte en Porte à Porte

Apport volontaire : Points d'apport volontaire avec les colonnes enterrées dans le centre-ville, les Zones ANRU (en projet de rénovation urbaine) et les écoquartiers

Les 6 déchetteries

Evolution des tonnages/2021 : OM résiduelles 13 600 T en baisse de 3%/2021 et emballages 4 106 T en progression de 3%

Tonnages papier en baisse, tonnage verre-carton stable, -7% dans les déchetteries,

Traitement des déchets

Centre de tri, de transfert et site de stockage des déchets ultimes

Tableau sur les tonnages traités.

70% de déchets sont valorisés (hors gravats, déchets dangereux, amiante et extincteurs).

Relations avec les usagers

La gestion administrative, les moyens d'information, le traitement des demandes

Budget: coût du service et financement

Coût de la prestation Déchets : 9 M€ HT ce qui fait un coût par habitant de 92€HT légèrement inférieur au coût national médian pour le milieu (mixte urbain) qui est de 100€.

Question adoptée à l'unanimité

Informations diverses

Catherine LAVILLE informe le Conseil sur l'opération CAP (Contrôle-Accueil-Patrouille) organisée par la Gendarmerie sur la commune le 20 novembre 2023.

Louis BRUILLOT informe le Conseil sur l'opération « Une naissance, un arbre » en partenariat avec la Région prévoyant la plantation de 74 arbres sur le site de la carrière le 25 novembre 2023.

Isabelle CAMAND rappelle le passage du Bus de Noël sur la mairie et dit que des dons peuvent être faits jusqu'au 25 novembre 2023.

Madame la MAIRE rappelle la cérémonie patriotique organisée le 11 novembre et la date des Vœux 2024 à la population, prévus le mercredi 10 janvier 2024 à 19h – Salle des sports des Clouzeaux.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autre demande de prise de parole, Madame la MAIRE déclare la séance terminée à 21h25.

PV du 8 novembre	2023 arrêté	lors de la	séance du	Conseil r	municipal du	13 décembre	2023

Ont signé la Présidente et le Secrétaire de séance :

Michelle GRELLIER, présidente

Fabien CHAIGNEAU, secrétaire de séance